



**Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des dotations
et des compétences
Bureau de la gestion des dotations et des compétences
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières
et de la rémunération
BASE**

**Note de mobilité
DGER/SDEDC/2018-396
23/05/2018**

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/05/2018

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

DGER/SDEDC/2018-335 du 26/04/2018 : Second appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2018 de : Directeur d'EPLEFPA (D1), Directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), Directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3) et Directeur adjoint en charge de l'exploitation (D4)

Nombre d'annexes : 0

Objet : additif au second appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2018 de : Directeur d'EPLEFPA (D1), Directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), Directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3) et Directeur adjoint en charge de l'exploitation (D4).

Destinataires d'exécution

DRAAF et DAAF
SRFD et SFD
EPLEFPA et EPN

Résumé : la présente note a pour objet de compléter la liste des postes proposés dans le second appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2018 de : Directeur d'EPLEFPA (D1), Directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), Directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3) et Directeur adjoint en charge de l'exploitation (D4) issue de la note de service n°2018-335 du 25 avril 2018.

Textes de référence : décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 modifié, relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture.

La présente note a pour objet de compléter la liste des postes proposés dans le second appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2018 de : Directeur d'EPLEFPA (D1), Directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), Directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3) et Directeur adjoint en charge de l'exploitation (D4) issue de la note de service n°2018-335 du 25 avril 2018.

Ainsi, la liste des postes vacants (V) et susceptibles d'être vacants (SV) au titre de la rentrée scolaire 2018 est complétée comme suit :

Annexe A - secteur Direction d'EPL :

Directeur-adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2) :

- **Auvergne-Rhône-Alpes, EPL Saint-Genis-Laval (69) C011, SV**
- **Auvergne-Rhône-Alpes, EPL de Lyon (69), C012, SV**

La date limite d'envoi simultané par les agents de leur dossier de candidature à leur autorité académique (ou à leur supérieur hiérarchique direct en cas d'affectation hors enseignement), à la DGER et au secrétariat général est fixée au **31 mai 2018**.

**Pour le ministre, et par délégation,
Le sous-directeur des établissements, des dotations et
des compétences**

**Pour le ministre, et par délégation,
La sous-directrice de la gestion des
carrières et des rémunérations**

Jean-Luc TRONCO

Noémie LE QUELLENEC